



Pour tenir
le cap

Assurance bateaux

Être seul maître à bord de son embarcation et voguer librement sur les eaux. Qui n'a pas caressé ce rêve? Avec notre assurance bateaux, vous pouvez naviguer sans contraintes.

À qui profite l'assurance bateaux?

Aux propriétaires de bateaux.

Informations détaillées

L'assurance bateaux de Zurich est prévue en cas de dommages avec le bateau assuré.

Responsabilité civile ou casco complète avec système de bonus progressif – vous pouvez moduler votre assurance selon vos besoins.

Vos avantages en un coup d'œil

- **Bonus maximum jusqu'à 50%, prime maximale 100%**
- **Bonus initial attrayant pour les nouveaux détenteurs**
- **Prise en compte des années sans sinistre auprès de l'assureur précédent**
- **Économies de primes intéressantes lors du choix d'une franchise élevée**

Assurance responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile spécifique est obligatoire pour les bateaux à moteur et les bateaux à voile avec une surface vélique de plus de 15 m². L'assurance responsabilité civile de particuliers ne suffit pas. L'assurance responsabilité civile pour bateaux couvre la responsabilité civile, découlant des dispositions légales correspondantes, du propriétaire, du détenteur et du conducteur du bateau, des membres de l'équipage, des auxiliaires ainsi que des skieurs nautiques remorqués par le bateau, pour les dégâts matériels et les lésions corporelles causés à des tiers conformément aux conditions générales d'assurance.

Assurance casco

Casco partielle

En complément de l'assurance responsabilité civile, l'assurance casco partielle protège votre bateau contre les risques de vol, incendie, chute d'un amas de neige, bris de glaces et dommages sur terre dus aux forces de la nature (inondation, grêle, tempête avec vent d'au moins 75 km/h, avalanches, chute de pierres, éboulement de rochers, glissement de terrain, hautes eaux). Contre un supplément de prime, les dommages par forces de la nature peuvent également être assurés au lieu de stationnement sur l'eau.

Casco complète

L'assurance casco complète couvre les dommages par forces de la nature survenant sur terre et sur l'eau. Les risques suivants sont inclus en plus de ceux assurés en casco partielle: les détériorations violentes par suite de choc, de collision, de percussion contre le fond, de naufrage, d'effet du vent (rafales), d'envahissement d'eau et de chavirage.

Assurance-accidents

L'assurance contre les accidents des occupants et des secouristes couvre les accidents qui frappent les personnes assurées en rapport avec l'utilisation du bateau. Une indemnité est versée pour les cas de décès, d'invalidité et de lésions corporelles. Les prestations sont payées sous forme de capital, d'indemnités journalières et de frais de traitement. Ces derniers sont pris en charge pendant 5 ans.

Conditions

La prime est calculée en fonction de caractéristiques individuelles, par exemple selon le type de bateau.

Dans l'assurance casco, la prime varie en fonction du degré de prime. Si vous n'avez aucun sinistre ou si vous prenez à votre charge les petits montants, votre prime baisse. Si des prestations vous ont été versées, vous régressez dans l'échelle des bonus. Avec notre système de bonus, vous ne payez cependant jamais plus de 100% de la prime.

Dans l'assurance responsabilité civile, la prime demeure inchangée.

Nous nous ferons un plaisir
de vous conseiller personnellement.
Adressez-vous à l'agence Zurich
la plus proche, appelez-nous
gratuitement au 0800 80 80 80
ou prenez directement contact
avec votre courtier/broker.
www.zurich.ch

Because change happenz™

«Zurich» Compagnie d'Assurances
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent
des conditions d'assurance applicables, ce sont ces dernières qui font foi.